

Tout comprendre en 5 min !

Reclassement des agents des cadres d'emplois des agents et de directeurs de police municipale au 01-12-2023

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- [Décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006](#) portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale
- [Décret n°2023-1069 du 21 novembre 2023](#) relatif à la carrière des agents et des directeurs de police municipale et des agents et des directeurs de police municipale de Paris

RECLASSEMENT DES BRIGADIERS-CHEFS PRINCIPAUX

Ancienne situation Au 30/11/2023	Nouvelle situation Au 01/12/2023	Ancienneté conservée Dans la limite de la durée d'échelon
Echelon Spécial	10	Ancienneté acquise
Au moins 4 ans dans le 9 ^{ème} échelon	10	Ancienneté acquise

RECLASSEMENT DES CHEFS DE POLICE MUNICIPALE

Ancienne situation Au 30/11/2023	Nouvelle situation Au 01/12/2023	Ancienneté conservée Dans la limite de la durée d'échelon
Echelon Spécial	8	Ancienneté acquise
Au moins 4 ans dans le 7 ^{ème} échelon	8	Ancienneté acquise

RECLASSEMENT DES DIRECTEURS PRINCIPAUX DE POLICE MUNICIPALE

Ancienne situation Au 30/11/2023	Nouvelle situation Au 01/12/2023	Ancienneté conservée Dans la limite de la durée d'échelon
8	6	Ancienneté acquise
7	6	Sans ancienneté
6	5	2/3 de l'ancienneté acquise
5	5	Sans ancienneté
4	4	4/5 de l'ancienneté acquise
3	3	4/5 de l'ancienneté acquise
2	2	4/5 de l'ancienneté acquise
1	2	Sans ancienneté

RECLASSEMENT DES DIRECTEURS DE POLICE MUNICIPALE

Ancienne situation Au 30/11/2023	Nouvelle situation Au 01/12/2023	Ancienneté conservée Dans la limite de la durée d'échelon
10	10	Ancienneté acquise
9	9	3/4 de l'ancienneté acquise
8	8	6/7 de l'ancienneté acquise
7	8	Sans ancienneté
6	7	6/7 de l'ancienneté acquise
5	6	6/7 de l'ancienneté acquise
4	5	5/7 de l'ancienneté acquise
3	4	4/5 de l'ancienneté acquise
2	3	Ancienneté acquise
1 à partir d'un an	2	Sans ancienneté
1 avant 1 an	1	3/2 de l'ancienneté acquise

→ [Article 6 du décret n°2023-1069 du 21 novembre 2023](#)



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :

Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour